



Renouvellement de titre de séjour

Par **ag23**, le **16/08/2017 à 18:28**

Bonjour,
Je suis étudiante Algérienne depuis deux ans en France .J'ai raté ma première année en informatique.Je croyais que c'était du au dépaysement à la langue etc...Mais ma deuxième année n'a pas été brillante non plus étant donné que j'ai obtenu la plupart des modules sauf ceux d'informatique justement! Aujourd'hui je pense changer de filière et m'orienter vers l'économie plus facile pour moi.Le soucis est que j'ai peur que ce soit mal vue lors de ma demande de renouvellement de titre de séjour(?). Je voudrais avoir votre avis sur la question et Merci d'avance.
Fraternellement Anissa

Par **amajuris**, le **16/08/2017 à 20:01**

bonjour,
il est impossible de prévoir la réponse de votre préfecture à votre demande de renouvellement de votre titre de séjour étudiant.
le site service-public.fr indique pour le renouvellement de votre titre de séjour:
" Vous devez justifier du caractère réel et sérieux de vos études. L'ensemble de votre cursus depuis votre entrée en France est pris en compte.
Le caractère réel et sérieux de vos études est notamment vérifié au moyen :
- de votre assiduité,
- de vos résultats aux examens,
- des diplômes que vous obtenez,
- des explications que vous fournissez si vous changez de cursus "
salutations